Sécurité



Police municipale et nationale

Assurer votre sécurité et votre tranquillité.



Opération tranquillité absence

À l'occasion de périodes d'absences, les personnes désireuses de mieux se protéger contre les vols par effraction peuvent signaler leur départ. Vous...



Vidéoprotection

La Ville de Pessac désire, en complément des actions qu'elle peut mener avec ses partenaires, prévenir les atteintes aux biens et aux personnes,...



Objets perdus/trouvés

Tout objet trouvé sur le territoire pessacais peut être ramené à la Police Municipale. En dehors des horaires d'ouverture, les objets sont à déposer...



Prévention et tranquillité publique

La Ville de Pessac coordonne une politique partenariale reconnue de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Organisée dans le cadre...



Prévention des feux de forêt

Pessac fait partie des 159 communes de la Gironde considérées comme particulièrement sensibles au risque « feu de forêt ».



Risques majeurs

En matière de risques majeurs, naturels ou technologiques, l'information préventive des populations est un droit et un élément prépondérant afin que...



Catastrophe naturelle : informations et démarches

Informations sur les reconnaissances de catastrophes naturelles à Pessac et les conditions d'indemnisation.

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS